

# CALENDRIER 2020

des formations et examens

Jeunesse et Sports en Polynésie française

du 1 juillet au 31 décembre



MINISTRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**FORMATIONS PROFESSIONNELLES PROGRAMMÉES du 1 juillet au 31 décembre 2020 PAR L'I.J.S.P.F.**

	LIEU	INSCRIPTIONS	PROGRAMMATION	CONDITIONS D'ACCES	OBSERVATIONS
<p align="center"><b>FORMATION À L'UC3 DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL POLYNÉSIE D'ACCOMPAGNATEUR D'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE PLEINE NATURE (C.P.P.A. A.P.P.N.) MENTION RANDONNÉE AQUATIQUE</b></p> <p align="center"><b><u>POUR LES A.C.P.A.S.R.A.</u></b></p>	Bora - Bora	Du lundi 25 juin 2020 au vendredi 17 juillet 2020	Durée : 24 heures <b>Du mardi 18 au vendredi 21 août 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A.C.P.A.S.R.A.</li> <li>- P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ;</li> <li>- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la randonnée aquatique ;</li> <li>- Attestation de réussite à un 200 mètres en palmes, masque et tuba, départ équipé dans l'eau, comprenant la remontée en surface d'un objet, dont le poids n'excède pas un kilogramme, immergé à une profondeur de 1,80 à 2,50 mètres, effectué dans un temps égal ou inférieur à 3 minutes 20 secondes.</li> </ul>	Coût de formation : 24 000 XPF <i>(minimum 6 stagiaires)</i> <i>(maximum 30 stagiaires)</i>
		Du lundi 25 juin 2020 au vendredi 21 août 2020	Durée : 24 heures <b>Du mardi 22 au vendredi 25 septembre 2020</b>		
		Du lundi 10 août 2020 au vendredi 9 octobre 2020	Durée : 24 heures <b>Du lundi 9 au vendredi 13 novembre 2020</b>		
	Moorea	Du lundi 13 juillet 2020 au vendredi 11 septembre 2020	Durée : 24 heures <b>Du mardi 6 au vendredi 9 octobre 2020</b>		Coût de formation : 24 000 XPF <i>(minimum 15 stagiaires)</i> <i>(maximum 30 stagiaires)</i>
		Du lundi 7 septembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020	Durée : 24 heures <b>Du mardi 8 au vendredi 11 décembre 2020</b>		
	I.J.B. Pirae Tahiti	Du lundi 27 juillet 2020 au vendredi 25 septembre 2020	Durée : 24 heures <b>Du mardi 20 au vendredi 23 octobre 2020</b>		Coût de formation : 24 000 XPF <i>(minimum 12 stagiaires)</i> <i>(maximum 30 stagiaires)</i>
		Du lundi 31 août 2020 au vendredi 30 octobre 2020	Durée : 24 heures <b>Du mardi 1 au vendredi 4 décembre 2020</b>		
Rangiroa	Du lundi 20 juillet 2020 au vendredi 18 septembre 2020	Durée : 24 heures <b>Du mardi 13 au vendredi 16 octobre 2020</b>	Coût de formation : 24 000 XPF <i>(minimum 15 stagiaires)</i> <i>(maximum 30 stagiaires)</i>		
<p align="center"><b>FORMATION AU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE « SPORT-SANTÉ »</b></p>	I.J.B. Pirae Tahiti	Du lundi 1 juin 2020 au vendredi 28 août 2020	Durée : 60 heures (2 semaines) <b>Du lundi 26 octobre au vendredi 6 novembre 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Titre ou qualification professionnelle d'encadrement, de niveau IV minimum dans le champ du sport ;</li> <li>- P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ;</li> <li>- Certificat médical, en cours de validité, de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de sa discipline.</li> </ul>	Coût de formation : 40 000 XPF <i>(minimum 10 stagiaires)</i>
<p align="center"><b>FORMATION AU CERTIFICAT DE SPECIALISATION « DIRECTEUR DE PLONGÉE »</b></p> <p align="center">Associé à la mention Plongée subaquatique du B.P.P. G.A.P.P.N.</p>	I.J.B. Pirae Tahiti	Du jeudi 16 juillet au mercredi 16 septembre 2020	Durée : 35 heures (1 semaine) <b>Du lundi 16 au vendredi 20 novembre 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- B.P.P. G.A.P.P.N. mention « plongée subaquatique » ;</li> <li>- 100 plongées d'encadrement en P.F. depuis l'obtention diplôme, attestées par les directeurs de plongée ;</li> <li>- Certificat médical de non contre-indication à l'exercice et l'encadrement de la plongée subaquatique.</li> </ul>	Coût de formation : 35 000 XPF <i>(minimum 6 stagiaires)</i>
<p align="center"><b>FORMATION AU C.P.P.A. A.P.P.N. MENTION « RANDONNÉE À VÉLO »</b></p>	I.J.B. Pirae Tahiti	Du lundi 3 août au vendredi 2 octobre 2020	Durée : 180 heures (6 semaines) <b>Du lundi 2 novembre au vendredi 11 décembre 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ;</li> <li>- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la randonnée aquatique ;</li> <li>- Attestation de réussite au test technique d'entrée en formation</li> </ul>	Coût de formation : 180 000 XPF <i>(minimum 10 stagiaires)</i> <i>(maximum 16 stagiaires)</i>

**EXAMENS PROFESSIONNELS PROGRAMMÉS du 1 juillet au 31 décembre 2020 PAR LA D.J.S**

	LIEU	INSCRIPTIONS	DATES D'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCES
<p align="center"><b>BREVET PROFESSIONNEL POLYNÉSIEEN DE GUIDE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (B.P.P. G.A.P.P.N.)</b></p> <p align="center"><b>MENTION PLONGÉE SUBAQUATIQUE</b></p>	I.J.B. Pirae Tahiti	Du lundi 25 mai au vendredi 24 juillet 2020	<b>Du lundi 21 septembre au mercredi 30 septembre 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 ans au moins le jour de l'examen ;</li> <li>- Certificat médical de moins d'un an de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la plongée subaquatique ;</li> <li>- Expérience de 50 plongées d'encadrement validées sur un carnet de plongée ou attestées par un moniteur de plongée ;</li> <li>- P.S.E.1 ou équivalent ou supérieur, à jour de la formation continue ;</li> <li>- Permis mer côtier ou titre équivalent ou supérieur ;</li> <li>- Certificat restreint de radiotéléphoniste (CRR) ;</li> <li>- Qualification en secourisme subaquatique depuis moins de deux ans, ou à jour de sa formation continue, ou attestation de recyclage délivrée par un moniteur de plongée ;</li> <li>- Qualification de moniteur CMAS 1 étoile ou moniteur ISO 24802-1, ou équivalent ou supérieur.</li> </ul>
<p align="center"><b>BREVET PROFESSIONNEL POLYNÉSIEEN D'ÉDUCATEUR SPORTIF (B.P.P. E.S.)</b></p> <p align="center"><b>MENTION LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES</b></p>	I.J.B. Pirae Tahiti	Du jeudi 23 juillet au mercredi 23 septembre 2020	<b>Du lundi 23 au vendredi 27 novembre 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 ans au moins le jour de l'examen ;</li> <li>- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la lutte et de ses disciplines associées ;</li> <li>- P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ;</li> <li>- Brevet fédéral 2ème degré d'entraîneur de lutte délivré par la Fédération polynésienne de lutte et disciplines associées ou par la Fédération française de lutte et disciplines associées ;</li> <li>- Attestation d'expérience d'enseignement de 60 heures minimum, délivrée par le directeur technique de la Fédération polynésienne de lutte et disciplines associées.</li> </ul>
<p align="center"><b>CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION « DIRECTEUR DE PLONGÉE »</b></p> <p align="center">Associé à la mention Plongée subaquatique du B.P.P. G.A.P.P.N.</p>	I.J.B. Pirae Tahiti	Du vendredi 24 juillet au jeudi 24 septembre 2020	<b>Mardi 24 et mercredi 25 novembre 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- B.P.P. G.A.P.P.N. mention « plongée subaquatique » ;</li> <li>- 100 plongées d'encadrement en P.F. depuis l'obtention du diplôme, attestées par les directeurs de plongée ;</li> <li>- Certificat médical de non contre-indication à l'exercice et l'encadrement de la plongée subaquatique ;</li> <li>- <b>ET :</b> <b>soit</b> attestation de participation à une formation préparatoire à ce C.S. ; <b>soit</b> un des diplômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- plongeur niveau 5 délivré par la F.F.E.S.S.M., la F.S.G.T., le S.N.M.P ou l'A.N.M.P. ;</li> <li>- moniteur fédéral de la F.F.E.S.S.M. ou de la F.S.G.T. ;</li> <li>- instructeur correspondant à la norme ISO 24802-2.</li> </ul> </li> </ul>

**EXAMENS NON PROFESSIONNELS PROGRAMMES du 1 juillet au 31 décembre 2020 PAR LA D.J.S.**

	CENTRE D'EXAMEN	INSCRIPTIONS	DATES D'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCES
<b>BREVET DE SURVEILLANT AQUATIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE (B.S.A.)</b>	Bora Bora	Du 13 janvier au 12 février 2020	<b>Jeudi 12 mars 2020</b>	- 18 ans au moins le jour de l'examen ; - P.S.C.1 ou équivalent ; - Aptitude médicale ; - Attestation de participation à une formation préparatoire au B.S.A. <u>de moins d'un an à la date de l'examen.</u> <b>Les formations préparatoires au BSA sont dispensées par</b>
	Tahiti	Du 20 janvier au 20 février 2020	<b>Vendredi 20 mars 2020</b>	
	Tahiti	Du 20 avril au 20 mai 2020	<b>Vendredi 26 juin 2020</b>	
	Tahiti	Du 21 septembre au 21 octobre 2020	<b>Samedi 21 novembre 2020</b>	

**ORGANISMES AGREES PAR LA D.J.S., A CONTACTER POUR UNE FORMATION PREPARATOIRE AU B.S.A.**

<b>Cercle des nageurs de Papeari</b>	Thierry LERAMBERT - 40 42 20 79 / 87 79 51 31	nitrox@mail.pf
<b>CSP 987 - Comité de secourisme polynésien et de protection civile</b>	Maori PANI - 87 74 41 23 / 87 77 25 26	csp987@gmail.com
<b>CONFORM HSCT</b>	Christophe BORDERIE - 40 52 56 00 / 87 30 53 03	contact@conform.pf
<b>FPPC - Fédération polynésienne de protection civile</b>	Alwind MANUTAHU - 87 79 38 30 / 87 71 88 13	f.p.secourisme@mail.pf
<b>ISLV Formation (Bora Bora)</b>	Fabrice VOLAT - 89 52 78 11	islv.formation@gmail.com
<b>Tahiti nui BSA</b>	Poaru MAONO - 87 29 22 29	pmaono@yahoo.fr
<b>UT/FSCF - Union territoriale de la fédération sportive et culturelle de France</b>	Sylvie TEARIKI - 40 42 99 01 / 87 78 11 62	fscf.pf@gmail.com
<b>Tahiti iti natation sauvetage</b>	Benoît PUJOL - 89 51 48 32	bh.pujol@hotmail.com
<b>Fenua sauvetage natation</b>	Flora IDJERI - 89 25 34 19	fenuasauvetagenatation@gmail.com

**LE B.S.A. - BREVET DE SURVEILLANT AQUATIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE**

**DIPLOME NON PROFESSIONNEL** délivré par la Polynésie française, reconnaissant des compétences pour :

- organiser et surveiller des baignades accueillant un public de mineurs ;
- intervenir en cas d'accident.

Textes de référence

- Délibération n°2004-17/APF du 22 janvier 2004 modifiée
- Arrêté n°463/CM du 12 mars 2004 modifié

Formation préparatoire à l'examen, obligatoire

Durée minimum de 20 heures portant sur :

- Module 1 : Préparation aux épreuves aquatiques (Minimum : 10 heures)
- Module 2 : Secourisme (Minimum : 6 heures)
- Module 3 : Organisation, prévention, réglementation (Minimum : 4 heures)

Epreuves de l'examen

- Parcours de 100 mètres nage libre avec obstacles en 2 minutes 30 au plus ;
- Action du sauveteur sur le noyé (sauvetage avec engin de flottaison) ;
- Parcours de 50 mètres de sauvetage avec mannequin en 1 minute 45 au plus ;
- Premiers secours aux accidentés et noyés.
- Oral relatif aux prérogatives, responsabilités et conditions d'exercice du surveillant aquatique, l'organisation d'une baignade et la prévention des noyades.

Examen de révision

Tous les 5 ans au plus, attestant du maintien à niveau des compétences.

**Pour information, LES FORMATIONS EN SECOURISME**

notamment : **PSC1** (Prévention et secours civiques de niveau 1, ancien AFPS), **PSE1** (Premiers Secours en Equipe de niveau 1, ancien AFCPSAM), **PSE2** (Premiers Secours en Equipe de niveau 2, ancien CFAPSE) et **BNSSA** (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) sont organisées par des associations agréées par la **Direction de la Défense et de la Protection Civile (D.D.P.C.)**

Contact : Tél. : 40 46 85 17 – [direction-protection-civile@polynesie-francaise.prf.gouv.fr](mailto:direction-protection-civile@polynesie-francaise.prf.gouv.fr)

## BREVET PROFESSIONNEL POLYNESIEN D'EDUCATEUR SPORTIF (B.P.P.E.S.)

LE B.P.P.E.S. est un diplôme créé en 2015, qui confère l'aptitude et la qualification générale à **encadrer, en autonomie, auprès de tout public, une activité professionnelle à finalité éducative, dans le domaine des activités physiques et sportives.**

Le diplôme s'obtient dans une mention

- soit à l'issue d'une formation,
- soit par un examen,
- soit par validation des acquis de l'expérience.

Va'a	Judo
Basket-ball	Volley-ball
Tennis	Karaté
Golf	Lutte

par capitalisation de **6 unités de compétences**

Unités de compétences transversales	
UC 1	Participer au fonctionnement de la structure
UC 2	Conduire un projet d'action
UC 3	Préparer une action d'animation
Unités de compétences spécifiques à la mention	
UC 4	Encadrer un groupe dans la mention
UC 5	Conduire une action éducative dans la mention
UC 6	Conduire un cycle de perfectionnement sportif dans la mention

### Conditions d'accès

Avoir 18 ans au moins, être apte médicalement et titulaire du PSC1,  
pour la formation : satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation de la mention et être admis aux épreuves de sélection ;  
pour l'examen : détenir les pré-requis prévus par la mention.

Formation : **450 heures** minimum en alternance, dont :

- **300 heures au moins en centre,**
- **150 heures minimum de situation d'alternance en structure.**

### Epreuves de l'examen

- **Epreuve « projet »** (UC1 et 2) : constitution d'un dossier de 10 pages minimum, hors annexes, relatif à un projet réalisé.
- **Epreuve pédagogique « apprentissage »** (UC3, 4 et 5) : production d'un dossier sur un cycle d'apprentissage, conduite d'une séance suivie d'un entretien.
- **Epreuve « perfectionnement sportif »** (UC6) : production d'un dossier sur la planification de l'entraînement, conduite d'une séance suivie d'un entretien.

Textes réglementaires : Consultables sur le site : [www.service-public.pf/djs](http://www.service-public.pf/djs) rubrique « Formations & Examens », « les diplômes professionnels ».

## BREVET PROFESSIONNEL POLYNESIEN DE GUIDE D'ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (B.P.P. G.A.P.P.N.)

LE B.P.P. G.A.P.P.N. est un diplôme créé en 2017, qui confère l'aptitude et la qualification générale à **encadrer et animer, auprès de tout public, en autonomie, à titre professionnel, une activité physique de pleine nature, dans un objectif de découverte du milieu naturel polynésien.**

Le diplôme s'obtient dans une mention

- soit à l'issue d'une formation,
- soit par un examen,
- soit par validation des acquis de l'expérience.

Activités lagunaires  
Plongée subaquatique  
Randonnée pédestre

par capitalisation de **6 unités de compétences** :

Unités de compétences transversales	
UC 1	Communiquer avec la clientèle
UC 2	Participer au fonctionnement de la structure
UC 3	Organiser une excursion
Unités de compétences spécifiques à la mention	
UC 4	Maîtriser les connaissances, les techniques et le matériel nécessaires à la conduite de l'activité dans la mention
UC 5	Encadrer une excursion dans la mention
UC 6	Faire découvrir l'environnement naturel dans la mention

### Conditions d'accès

Avoir 18 ans au moins et être apte médicalement,  
pour la formation : satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation de la mention et être admis aux épreuves de sélection ;  
pour l'examen : être titulaire du PSE1 et détenir les pré-requis prévus par la mention.

Formation : **680 heures** minimum en alternance, dont :

- **400 heures au moins en centre,**
- **280 heures minimum de situation d'alternance en structure.**

### Epreuves certificatives

- **Epreuve 1** (UC1, 5 et 6) : mise en situation d'encadrement d'un public suivie d'un entretien.
- **Epreuve 2** (UC2 et 3) : production d'un dossier relatif à une excursion réalisée par le candidat et entretien.
- **Epreuve 3** (UC4) : épreuve technique déterminée par l'arrêté de mention, comprenant une vérification de connaissances, orale ou écrite.

La mission de l'accompagnateur consiste à **encadrer et animer une activité physique de pleine nature, dans un objectif de découverte et de loisir**, en veillant à la sécurité des pratiquants et dans le respect des réglementations en vigueur.

L'accompagnateur participe également au fonctionnement de la structure en assurant, notamment, la commercialisation des activités ainsi que la gestion et la maintenance du matériel.

**Le diplôme s'obtient dans une mention**

- soit à l'issue d'une formation,
- soit par validation des acquis de l'expérience.

**En cours de création :**

**Randonnée à Jet-ski  
Randonnée à vélo  
Randonnée à la rame**

**par capitalisation de 3 unités de compétences**

UC 1	Accueillir le public
UC 2	Encadrer une sortie dans un objectif de découverte et de loisir
UC 3	Assurer la protection des pratiquants et des tiers

**Conditions d'accès à la formation**

- Avoir 18 ans au moins,
- être apte médicalement,
- être titulaire du PSC1,
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation de la mention et être admis aux épreuves de sélection.

**Formation : 180 heures minimum.**

La formation comprend **au minimum 6 mises en situation d'encadrement de publics**, sous la responsabilité d'un formateur ou d'un professionnel de l'activité au sein d'une entreprise.

**Epreuves de l'examen**

- **Epreuve 1** (UC1 et 2) : mise en situation d'encadrement d'un public comprenant : l'accueil, le briefing, l'équipement du public, l'encadrement de l'activité et le débriefing, suivie d'un entretien de 20 minutes au plus.
- **Epreuve 2** (UC3) se compose :
  - d'un test de vérification de connaissances, écrit ou oral ;
  - et d'un test technique déterminé par l'arrêté de mention.

LA MENTION « PLONGEE SUBAQUATIQUE » confère les prérogatives pour :

- **encadrer**, en exploration, **une palanquée jusqu'à 40 mètres** ;
- **initier à la plongée en scaphandre jusqu'à 6 mètres**, sans objectif de formation ;
- **encadrer et initier à la randonnée subaquatique** dans le but de faire découvrir la faune et la flore sous-marines.

Le guide est autonome sur le site de plongée, mais **exerce sous l'autorité d'un directeur de plongée** présent au sein de l'établissement, titulaire d'un B.E.E.S. 1<sup>er</sup> degré, option plongée subaquatique, ou équivalent ou supérieur.

**Exigences préalables à l'entrée en formation**

Justifier d'une expérience minimale de 30 plongées depuis l'obtention de son dernier niveau, dont 10 au moins en autonomie et 5 au moins à plus de 30 mètres, et être titulaire :

- du permis côtier ou de tout titre supérieur ;
- au minimum de la qualification de plongeur CMAS 2 étoiles, ou du diplôme de plongeur professionnel niveau 2 (DPP2) délivré par la Polynésie française, ou « *advanced open water* » ou équivalent.

**Pré-requis pour accéder à l'examen**

Justifier d'une expérience de 50 plongées d'encadrement et être titulaire :

- du permis côtier ou de tout titre supérieur ;
- du certificat restreint de radiotéléphoniste ;
- d'une qualification en secourisme subaquatique depuis moins de deux ans, ou à jour de sa formation continue ;
- d'une qualification de moniteur CMAS 1 étoile ou de moniteur ISO 24802-1 ou équivalent.

**Epreuves certificatives**

- **Epreuve 1** (UC1, UC5 et UC6) : mise en situation d'encadrement d'un public lors qu'une plongée dans l'espace de 0 à 40 mètres, suivi d'un entretien.
- **Epreuve 2** (UC2 et UC3) : production d'un dossier relatif à une excursion réalisée par le candidat et entretien.
- **Epreuve 3** (UC4) : plongée, dans l'espace de 0 à 40 mètres d'une durée de 30 minutes au plus, incluant un ou plusieurs exercices de sécurité, et vérification, orale ou écrite, des connaissances.

**Observations** : Des équivalences prévues par l'arrêté permettent d'être dispensé de certaines épreuves. L'UC4 est exclue de la V.A.E.

**LES DIPLOMES PROFESSIONNELS DES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET DE JEUNESSE, DELIVRES PAR L'ETAT OU PAR LA POLYNESIE FRANÇAISE**

Niveaux	FILIERE JEUNESSE	FILIERE SPORTIVE	ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE	FONCTION
II BAC + 4	<b>D.E.S. J.E.P.S.</b> - Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport			<b>Directeur de structure Expert dans sa discipline</b>
	<i>Spécialité animation socio-éducative ou culturelle Se décline en mentions</i>		<i>Spécialité performance sportive Se décline en mentions</i>	
III BAC + 2	<b>D.E. J.E.P.S.</b> - Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport			<b>Coordonnateur projet ou équipe Spécialiste dans son activité Formateur de cadre Entraîneur dans sa discipline</b>
	<i>Spécialité animation socio-éducative ou culturelle Se décline en mentions</i>		<i>Spécialité perfectionnement sportif Se décline en mentions</i>	
IV BAC	<b>B.P. J.E.P.S.</b> - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport			<b>Animateur ou Educateur ou Guide  spécialisé dans une ou des activités</b>
	<i>Spécialité animateur Se décline en mentions</i>		<i>Spécialité éducateur sportif Se décline en mentions</i>	
		<b>B.P.P. E.S.</b> Brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif <i>Se décline en mentions</i>	<b>B.P.P. G.A.P.P.N.</b> Brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature <i>Se décline en mentions</i>	
V BEP	<b>C.P.J.E.P.S.</b> - Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »			<b>Accompagnateur ou Assistant Animateur</b>
	<b>B.P.A. A.Q.</b> Brevet polynésien d'animateur option animateur de quartier		<b>C.P.P.A. A.P.P.N.</b> Certificat professionnel polynésien d'accompagnateur d'activités physiques de pleine nature	

**Diplômes délivrés par la Polynésie française**

Mentions du B.P.P.E.S. créées au 30/06/2020

- ✓ Basket-ball
- ✓ Va'a
- ✓ Tennis
- ✓ Karaté et disciplines associées
- ✓ Judo-jujitsu
- ✓ Volley-ball et volley-ball de plage
- ✓ Lutte et disciplines associées
- ✓ Golf

Mentions du B.P.P.G.A.P.P.N. créées au 30/06/2020

- ✓ Activités lagonaires
- ✓ Plongée subaquatique  
+ certificat de spécialisation « directeur de plongée »
- ✓ Randonnée pédestre

Mentions du C.P.P.A.A.P.P.N. créées au 08/07/2020

- ✓ Randonnée aquatique



# CALENDRIER 2020 : du 1 juillet au 31 décembre

des formations et examens  
Jeunesse et Sports en Polynésie française

Bureau de la  
Formation (DF)

Adresse postale :

Institut de la jeunesse et des sports  
de la Polynésie française  
Département Formation  
BP 1685 - 98713 Papeete

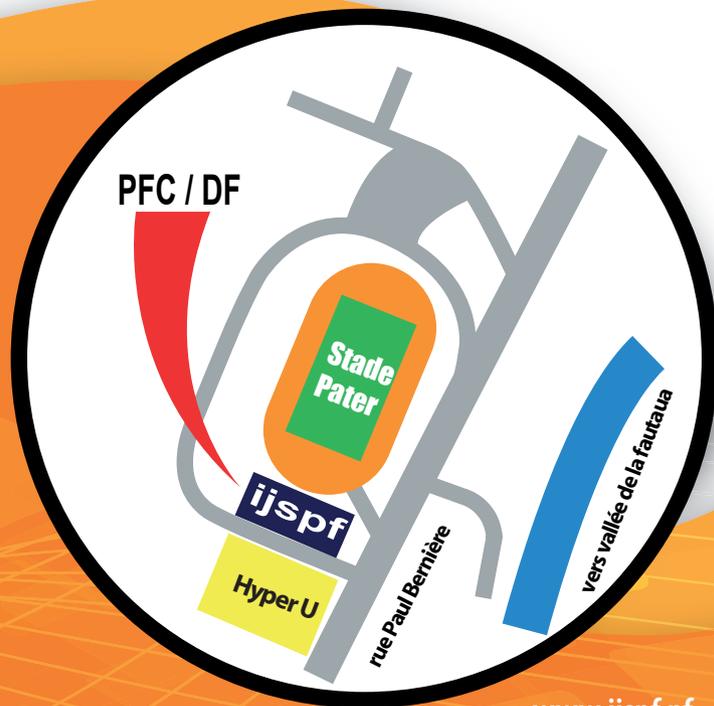
Pôle des Formations  
et des Certifications (PFC)

Adresse postale :

Direction de la jeunesse et des sports  
Pôle des Formations et des Certifications  
BP 67 - 98713 Papeete

Ouverture au public

Du lundi au jeudi : de 7h30 à 15h30 - Le vendredi : de 7h30 à 14h30  
Immeuble Jacques Bonno (IJB) - Bâtiment B - 1er étage  
Rue Bernière - Pirae



Tél.: 40.43.86.46 ou 40.43.86.48

[secretariat.formation@jeunesse.gov.pf](mailto:secretariat.formation@jeunesse.gov.pf)

[www.ijspf.pf](http://www.ijspf.pf)  
[www.djs.gov.pf](http://www.djs.gov.pf)